

DU CÔTÉ DE BOULON...

JOURNAL N°5

juillet 2015

DANS CE NUMERO

LES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

ACTUALITES DU
VILLAGE

INFOS PRATIQUES

LA RENTREE DES
ASSOCIATIONS



VOTRE MAIRIE VOUS ACCUEILLE

LE LUNDI de 17H À 19H

02.31.79.35.00

LE JEUDI de 17H à 19H

☐ mairiedeboulon@wanadoo.fr

<http://boulonmonvillage.wifeo.com>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 2 avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LEBLANC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM. SURIRAY, adjointe, ALIAMUS, adjointe, BAILLET, BIDAULT, DUCHEMIN, DUJARDIN, GUESNON, ERTLEN, LE BASTARD, LECONTE, RUAUX
Absents : Madame LENNUYEUX absente excusée donne procuration à Monsieur RUAUX
Monsieur DERAÏNNE absent excusé,
Monsieur ROGER absent

Secrétaire : Madame SURIRAY

Ordre du jour : CIMETIERE (Tarif de CAVURNE FUNERAIRE dans le cimetière communal)

Suite à la demande de familles, Monsieur LEBLANC propose de créer un tarif de caverne (avec possibilité de mettre une plaque horizontale ne dépassant pas les dimensions de la caverne) Elles seront situées au niveau du jardin du souvenir.

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité

D'appliquer à compter du 2015 le tarif suivant :

- 15 ans : 100 euros
- 30 ans : 150 euros

L'an deux mil quinze, le 5 mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LEBLANC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM. SURIRAY, adjointe, ALIAMUS, adjointe, BAILLET, DERAÏNNE, DUCHEMIN, DUJARDIN, ERTLEN, GUESNON, LE BASTARD, LECONTE, LENNUYEUX, ROGER, RUAUX
Monsieur BIDAULT donne procuration à Monsieur BAILLET
Absents : Monsieur DERAÏNNE
Retard excusé : Madame ALIAMUS
Secrétaire :

Ordre du jour : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le maire propose les subventions suivantes :

Nom du tiers	Subventions 2015
ANCIENS COMBATTANTS	25,00 €
ASS SPORTS LOISIRS CULTURE	1 000,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	150,00 €
ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE	275,00 €
CLUB DE L'AMITIE	100,00 €
COMITE DE JUMELAGE	850,00 €
COMITE DES FETES BRETTEVILLE/LAIZE	250,00 €
	2 650,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité des présents

D'accepter le montant des subventions à verser aux associations

Ordre du jour : PROGRAMME DE VOIRIE – Choix de l'entreprise

Le programme de voirie 2015 comprend la réalisation de l'aménagement des rues Malpas et L'esrues. Un appel d'offres a été réalisé en groupement de commande et neuf entreprises ont remis une offre. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le jeudi 9 avril 2015. Les critères de choix des offres étaient les suivants :

- le prix : 70%
- compétences et moyens : 20%
- délai d'exécution : 10%

L'estimation totale des travaux s'élève à 258 535,50 € HT et se décompose comme suit:

- pour le lot 1 (commune de Boulon) de 200 969,00 € HT
- pour le lot 2 (CDC du Cingal) de 57 566,50 € HT

Après analyse par le maitre d'œuvre ACEMO, les offres ont été classées comme suit :

Entreprises	Montant de l'offre Lot 1 Commune de BOULON	Montant de l'offre Lot 2 CDC CINGAL	Montant de l'offre Lots 1 & 2	Note Prix Offre (70%)	Moyens et d'exécution (20%)	Délais d'exécution (10%)	Note générale	Classement
JONES TP	149 540,30 €	36 760,25 €	186 300,55 €	7,000	1,636	1,000	9,636	1
COLAS	161 372,30 €	40 876,00 €	202 248,30 €	6,448	1,807	0,625	8,880	2

TOFFOLUTTI	161 706,75 €	37 194,75 €	198 901,50 €	6,557	1,818	0,417	8,792	3
EUROVIA	168 844,72 €	35 849,25 €	204 693,97 €	6,371	1,67	0,625	8,666	4
EIFFAGE TP OUEST MASTELLOTT O	179 737,65 €	41 246,00 €	220 983,65 €	5,901	1,875	0,500	8,276	5
	191 663,00 €	46 719,05 €	238 382,05 €	5,471	1,932	0,714	8,117	6
MARTRAGNY	179 259,50 €	47 221,00 €	226 480,50 €	5,758	1,716	0,625	8,099	7
SARL MOULIN	183 651,53 €	45 904,70 €	229 556,23 €	5,681	1,784	0,455	7,920	8
SBTP	173 746,00 €	57 679,50 €	231 425,50 €	5,635	1,602	0,500	7,737	9

La communauté de Communes du Cingal a décidé, pour sa partie (le lot 2) de retenir pour un montant de 36 760,25 € HT (soit -36,1 % par rapport à l'estimation) l'Entreprise JONES TP

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité

De retenir l'entreprise JONES TP pour un montant total de travaux de 149 540,30 €HT (-25,6 % par rapport à l'estimation)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Un démarrage des travaux pour début juin

Ordre du jour : CONTRAT DE SERVICE SAAS

Un accord vient d'être validé entre le SMICO représenté par Monsieur Bellay et Cegid,

Cet accord nous permet de pouvoir profiter de tarifs avantageux pour pouvoir faire passer les logiciels en mode hébergé (accès par internet – SAAS),

Cette offre « portail Channel » comprend :

Le pack Gestion interne (Finances-Payés-Multifact)

Le pack Citoyens (Election-Etat civil-Cimetière-Pop-Recensement Citoyens)

2 utilisateurs (offerts)

La sauvegarde de données

L'accès de n'importe quel endroit et de n'importe quel poste

Le montant de ce service est de 80 EURHT/mois. Les 775 EURHT liés au transfert des données sur les serveurs sont à régler lors de la mise en place du portail et ne seront pas renouvelés.

Le SMICO prendra en charge la mise en œuvre de ce portail ainsi que la formation.

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité des présents

De souscrire à l'offre de contrat de service SAAS

L'an deux mil quinze, le neuf juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LEBLANC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM. SURIRAY, adjointe, ALIAMUS, adjointe, BAILLET, BIDAULT, DERAÏNNE, DUCHEMIN, DUJARDIN, ERTLEN, GUESNON, LE BASTARD, LECONTE, LENNUYEUX, ROGER, RUAUX

Absents : Madame LENNUYEUX donne procuration à Monsieur GUESNON

Secrétaire : Madame SURIRAY

Ordre du jour : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION, LE FINANCEMENT ET L'ENTRETIEN D'OUVRAGES AVEC LE CONSEIL GENERAL

CONVENTION RELATIVE A DES TRAVAUX DES COMMUNES (PLATEAU SURELEVE)

Vu la nécessité de signer une convention définissant les modalités de réalisation, de financement et d'entretien d'ouvrages sur le domaine public départemental entre la Commune et le Département

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à la majorité des présents

14 voix POUR

1 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- D'autoriser le Maire à signer la convention ;

Ordre du jour : REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE

Au vu de la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2015, Monsieur le Maire propose une modification des tarifs comme suit :

Tarifs :

lundi – mardi – jeudi – vendredi

1,60 € / enfant le matin de 7h30 à 9h00

0,80 € / enfant le matin de 8h15 à 9h00

2,00 € / enfant le soir de 16h30 à 17h30

3,30 € / enfant le soir de 16h30 à 18h30

Mercredi matin et midi

1,60 € / enfant le matin de 7h30 à 9h00

0,80 € / enfant le matin de 8h15 à 9h00

1,75 € / enfant le midi de 11h45 à 12h45

La somme de 5 euros par famille et par an sera facturée d'office sur la première facture du mois de septembre.

Les goûters sont fournis par la garderie.

Pour rappel, en cas de dépassement de l'horaire le soir, la famille devra s'acquitter de 5 € supplémentaire par jour et par enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à la majorité des présents
14 voix POUR
1 voix CONTRE
0 ABSTENTION

De mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015

Ordre du jour : Prescription de la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour adaptation de l'orientation d'aménagement et de programmation relative à la zone 1 AU

Monsieur Le Maire expose, qu'après analyse détaillée du schéma intégré dans les orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local d'Urbanisme approuvé, et remarques du responsable sécurité voirie au Conseil Départemental, celui-ci présente quelques difficultés de mise en œuvre et qu'il peut, par ailleurs, être amélioré.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 octobre 2013,
- Vu le Code de L'Urbanisme et en particulier les articles L.123-13-1 et suivants,
- Vu l'ordonnance du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des Plans Locaux d'Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à la majorité des présents avec 1 VOTE CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 11 VOTES POUR

- De procéder à la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour adapter l'orientation d'aménagement et de programmation relative à la zone 1 AU.
- D'INDIQUER, que les modalités de mise à disposition du projet seront portées à la connaissance du public, au moins 8 jours avant le début de ladite mise à disposition, par affichage d'un avis en mairie et diffusion de cet avis dans le journal Ouest-France.
- DE DEFINIR, les modalités de la mise à disposition du projet comme suit : un dossier, consultable en mairie de BOULON, relatif à la Modification Simplifiée n°1 (projet de modification, exposé des motifs et, le cas échéant, avis émis par les personnes publiques associées) et une possibilité de formuler des observations dans un registre, du lundi 22 juin 2015 au jeudi 23 juillet 2015 aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public.
- D'INFORMER, qu'à l'issue de la mise à disposition du public et suite aux éventuels avis des personnes publiques associées, un bilan sera tiré et présenté au Conseil Municipal qui en délibérera.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant un mois en mairie.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LEBLANC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : MM. SURIRAY, adjointe, ALIAMUS, adjointe, BAILLET, DERAINE, ERTLEN, GUESNON, LECONTE, LENNUYEUX, RUAUX

Absents : Monsieur LE BASTARD absent excusé donne procuration à Monsieur DERAINE
 Madame DUJARDIN absente excusée donne procuration à Madame SURIRAY
 Monsieur BIDAULT absent excusé donne procuration à Monsieur LEBLANC
 Madame DUCHEMIN

Secrétaire : Madame ALIAMUS

Ordre du jour : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - APPROBATION D'UNE CONVENTION
 TECHNIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DU SERVICE COMMUN PORTANT SUR L'INSTRUCTION
 DES AUTORISATIONS ET DES ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DES SOLS
 ET TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR LES COMMUNES HORS AGGLOMÉRATION

La Loi dite "ALUR - Accès au logement et un urbanisme rénové", parue en mars 2014, prévoit la fin de l'instruction par l'Etat au 1er juillet 2015 des actes d'urbanisme des communes qui bénéficiaient encore de ce service dès lors qu'elles sont comprises dans un EPCI de plus 10 000 habitants.

Selon l'article R.423-15 du code de l'urbanisme et par application du L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, l'instruction des autorisations du droit des sols pour les maires compétents est possible, en dehors de ses compétences transférées, par un groupement de collectivités comme Caen la mer, sous la forme d'un "service commun".

Le bureau communautaire du 13 mars 2015 a voté le principe de création d'un service commun instructeur des autorisations du droit des sols, et en a posé les premiers éléments d'organisation. Le bureau communautaire du 21 mai a approuvé la convention de fonctionnement de service commun entre les communes de Caen la mer et la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de la présente convention technique est de définir les conditions spécifiques d'utilisation du service entre le service commun de la Communauté d'Agglomération et les communes signataires.

Le service commun a également vocation à réaliser, sous la forme d'une prestation de service conformément à l'article L.5216-7-1 CGCT, l'instruction des autorisations du droit des sols pour des communes qui ne sont pas membres de la communauté d'agglomération.

Ainsi, peuvent être signataires de cette convention technique :

- les communes de Caen la mer adhérentes au service commun instructeur par l'approbation de la convention de fonctionnement de service commun,
- les communes hors Caen la mer pour lesquelles sont réalisées les prestations mentionnées dans la convention.


Pour chaque type de commune, la présente convention a notamment pour objet de :

- définir les modalités selon lesquelles le service commun instructeur de la Communauté d'Agglomération assure l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives au droit des sols (ADS) de la commune,
- définir les actes dont l'instruction est transférée à la Communauté d'Agglomération ou maintenue en commune,
- préciser les responsabilités des deux parties,
- définir la répartition des tâches entre Caen la mer et la commune,
- fixer les modalités tarifaires de la prestation pour les communes non membres de Caen la mer et donc non signataire de la convention de fonctionnement du service commun instructeur,
- définir le règlement de mise à disposition et conditions d'utilisation du logiciel commun.

La mise en place de la convention fera l'objet d'un temps d'expérimentation à l'issue duquel il sera dressé un bilan et, si nécessaire, elle fera l'objet d'ajustements et d'avenants. Elle est signée pour une durée de 3,5 ans, renouvelable tacitement une fois.

De plus, l'article 11 de la convention technique prévoit la fixation du tarif auprès des communes non membres de Caen la mer par délibération de la communauté d'agglomération. Ainsi, il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants selon les types d'actes :

TYPES D'ACTES	Prix unitaire à l'acte
Permis de Construire "simple"	138,00 €
Permis de Construire "complexe"	690,00 €
Permis d'Aménager	1 380,00 €
Déclaration Préalable	97,00 €
Permis de Démolir	110,00 €
Certificat d'Urbanisme B	55,00 €

 Actes instruits par la commune

Pour les actes modificatifs, un abattement de 50% sera appliqué sur le montant du prix unitaire.

Le cas échéant, ces tarifs pourront être modifiés par nouvelle délibération de l'assemblée compétente de Caen la mer.

VU l'avis du bureau communautaire du 21 mai 2015,
VU l'avis de la commission aménagement de l'espace du 12 mai 2015,

Après délibération, le Conseil Municipal,
DECIDE à la majorité des présents
13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

- D'APPROUVER les termes de la convention technique d'utilisation du service commun de Caen la mer portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols,

- D'APPROUVER la tarification et modalités financières de la convention pour les communes extérieures à Caen la mer,

- D'AUTORISER le Maire à signer la présente convention avec chaque commune adhérente au service commun, ou extérieure à Caen la mer qui en ferait la demande, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

22-26 MAI- VOYAGE EN ANGLETERRE ORGANISÉ PAR LE COMITE DEJUMELAGE



29 MAI- FETE DES VOISINS

Comme chaque année, à l'occasion de la fête des voisins les habitants de la commune ont fêté la bonne humeur, la convivialité et la bonne table.



Ce même jour, Bernard LEBLANC a inauguré la nouvelle aire de jeux destinée aux plus jeunes.

LE 7 JUIN- ACCUEIL DES ENFANTS ANGLAIS PAR LE COMITE DE JUMELAGE



LE 27 JUIN – VOYAGE A BELLEFONTAINE ORGANISE PAR LE CCAS



LE 4 JUILLET- CONCERT DE LA CINGALAIZE A L EGLISE DE BOULON



Notre commune a eu le plaisir d'accueillir la chorale de la Communauté de Communes du Cingal, la Cingalaize.

DYNAMIQUE ET SYMPATHIQUE, cette chorale nous a présenté son répertoire de swing, jazz, variété, revu et interprété par les choristes sous le dynamisme de leur chef de chœur : Sophie CADET.

Le public est venu nombreux et la soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.



FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Le feu d'artifice présenté par le comité des fêtes de BRETTEVILLE SUR LAIZE au stade de BOULON a été une véritable réussite cette année.

Sous la forme d'un son et lumière, le spectacle a duré une quinzaine de minutes à un rythme effréné. Le public est venu très nombreux.

Ce spectacle est financé par l'Association de quatre communes (BOULON-BRETTEVILLE SUR LAIZE-CAUVICOURT ET GOUVIX) ce qui explique le versement de la somme de 250,00 € au comité des fêtes chaque année.

BRAVO ET MERCI !!

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA DECHETTERIE CETTE ÉTÉ

Du lundi 6 juillet au 26 septembre 2015, les horaires seront les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9h-11h45 / 14h-16h45

Le mercredi : 9h00 / 11h45

le samedi : 9h-11h45 / 13h30-16h45

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du 24 juillet au 18 août.

Réouverture le 19 août aux horaires habituels.

URBANISME

► Pour obtenir les CERFA d'actes d'urbanisme, PLUS BESOIN de venir en mairie, vous pouvez les télécharger et les remplir directement le site officiel de l'administration française : service.public.fr

Tout est indiqué sur le site, quels documents pour quels travaux, les délais, les pièces à joindre... Vous devez toujours les déposer en mairie, vérifiez bien le nombre d'exemplaires demandés.

► Dans le cadre de la loi ALUR, l'Etat prévoit la fin de l'instruction des actes d'urbanisme des communes. Depuis le 1^{er} juillet, il a fallu pour notre commune signer une convention avec CAEN LA MER afin de leur confier l'instruction des ces dossiers qui maintenant n'est plus gratuite.

La commune garde la compétence de l'instruction des déclarations préalables de travaux, des permis de démolir et des certificats d'urbanisme B.

La commune reste décisionnaire dans chaque dossier après l'instruction des permis par CAEN LA MER. Cela reste gratuit pour le contribuable et est à la charge des communes (voir tarifs dans la délibération du 23 juin 2015).

► Un permis d'aménager a été déposé en mairie en date du 30 juin pour le futur lotissement 'le Clos de la Londe » par LCV DEVELOPPEMENT.

► Une enquête publique a eu lieu du 22 juin au 23 juillet 2015 concernant la modification simplifiée du PLU.

POINT TRAVAUX

► Les travaux d'enfouissement du réseau d'eaux pluviales et de réfection de la voirie rue du Mal Pas, dans l'Esruie et rue de la République seront terminés pour la fin juillet, excepté le plateau surélevé de la rue de la république qui sera terminé fin septembre, le syndicat d'eau ayant décidé de refaire le réseau d'eau potable à cet endroit à l'occasion du chantier qu'il entreprend sur notre commune.

► Des travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable vont avoir lieu du 20 au 31 juillet et du 25 août au 25 septembre 2015 dans les rues du Thuis, Alfred Poupard et des Scelleries. Pendant ces périodes, la circulation sera interdite dans les deux sens sauf riverains, urgences et services. Pendant ces mêmes périodes, le stationnement sera interdit.

DEMISSION D'UN ÉLU

Monsieur Le Maire a pris acte de la démission du mandat de conseiller municipal de monsieur Daniel ROGER en date du 16 juin 2015.

Cette démission a été transmise à la préfecture e date du 18 juin 2015.

LA RENTRÉE DES ASSOCIATIONS

■ FOOTBALL CLUB LAURENTAIS BOULON

L'association fait un bilan très positif de la saison 2014/2015 avec une augmentation de 20% de l'effectif par rapport à la saison précédente et de très bons résultats pour toutes les équipes.

Une très bonne participation aux stages organisés pendant les vacances scolaires et des sorties organisées pour que les enfants se retrouvent dans un lieu convivial et ludique.

Pour clore la saison, l'association a organisé un méchoui au stade de BOULON et a accueilli 220 convives. Cette journée s'est terminée avec un match mémorable entre enfants et adultes.

Pour la rentrée, engagement d'une équipe U15 à 11 joueurs. Les entrainements se dérouleront de 16h30 à 17h45 sur le terrain de Boulon (Enfants nés en 2001 2002).

Les inscriptions pour la saison 2015 2016 auront lieu les mercredis 2, 9 et 16 septembre 2015 à partir de 14h45 à Boulon.

L'association recrute les enfants nés en 2010 - 2009- 2008- 2007- 2006- 2005- 2004- 2003- 2002 et 2001.

■ ECOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions auront lieu à la mairie de BARBERY le vendredi 11 septembre de 17 à 19 heures.

Les cours commenceront à partir du lundi 14 septembre.

Les cours de piano et de guitare restent sur le site de BOULON.

■ STOMP BOOTS 14

La rentrée aura lieu le 10 septembre.

ATTENTION, les cours auront maintenant lieu le jeudi soir de :

-19 h30 à 20 h30 pour les débutants

-20 h30 à 21h30 pour les novices

-21 h30 à 22 h30 pour les novices+

PROFITEZ DE DEUX PREMIERS

COURS GRATUITS POUR

DECOUVRIR

LA DANSE COUNTRY !!

ENEZ LES REJOINDRE !!!

Contactez Raynald au 02.31.79.38.60 et Liliane au 09.60.15.67.61 aux heures des repas

Stompboots 14@hotmail.fr

■ CLUB DE YOGA

La rentrée aura lieu le 16 septembre 2015.

Les cours auront lieu - le mercredi de 17h à 18h30 et de 18h45 à 20h15.

- le vendredi de 10h à 11h 30.

Possibilité de participer à deux séances sans engagement

Renseignements auprès de Bernard LEBEAU au 06.79.60.92.04 et de Marie Josèphe DUCHEMIN au 02.31.39.23.86. Club-yoga-boulon@orange.fr

Enfin les vacances...

Ce début d'année à BOULON, des travaux ont pris place sur une grande partie de la commune. Les chantiers se sont ouverts avec les difficultés de circulation et de stationnement que cela implique. Après l'effacement des réseaux électriques, nous avons lancé les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau pluviale sur L'ESRUES, une partie de la rue du MALPAS et de la CHAPELLE.

Encore un peu de patience ... c'est bientôt terminé. Dès la fin juillet tout sera rentré dans l'ordre, pour le bien, le confort et la sécurité de tous.

Un second chantier va débuter. Le syndicat d'eau de la Laize va procéder à des travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable sur le haut de Boulon..

A ces deux gros chantiers, il faut ajouter également l'entretien et l'embellissement de la commune .ainsi que la remise en état du chœur de l'église avec la réfection des plâtres.

Pour information, pendant le mois d'août, nous restons à votre disposition et la mairie sera ouverte tous les jeudis de 17 heures à 19 heures, pour toute urgence les numéros de téléphones sont affichés en mairie (le Maire et les adjointes) Nous sommes en période de vacances, n'oubliez pas l'opération « tranquillité vacances » mise en place par la gendarmerie comme chaque année,

Enfin, pour ceux d'entre vous qui le souhaitent, vous pouvez vous abonner aux informations mails de la Mairie de BOULON. Cela vous permettrait de recevoir toutes les informations mairie, (d'où une économie appréciable de papier), et éventuellement de recevoir en direct les animations de la commune. Si vous êtes intéressés, merci de nous envoyer votre adresse électronique sur : mairiedeboulon@wanadoo.fr.

Bien sûr, le site de la commune régulièrement mis à jour, reste un élément de communication pour les habitants et bien au-delà, comme nous le voyons au nombre de 33320 visites.

Je vous souhaite à tous de passer un excellent été et de bonnes vacances. Qu'elles vous soient agréables et profitables !!

Une pensée particulière pour les Boulonnais qui ne peuvent partir.

Pour l'équipe Municipale

Bernard Leblanc.

Maison d'Accueil Spécialisée « Les Platanes » BOULON

INAUGURATION de l'espace PAPILLON.



Les résidents, les familles ainsi que les professionnels se sont réunis le 29 Mai dernier pour inaugurer l'espace PAPILLON situé sur la Maison d'Accueil Spécialisée «Les Platanes ».

Rénové et équipé par les services techniques et logistiques de l'EPSM de CAEN, cet espace se veut un lieu dédié spécifiquement aux activités éducatives, récréatives et de socialisation des résidents.

Il comprend une salle de motricité, une salle de cinéma-vidéo, une salle d'activités artistiques, manuelles et créatives, une cafétéria ainsi qu'un jardin thérapeutique.

La concrétisation de ce projet repose sur l'objectif initial qui vise à maintenir, restaurer ou développer l'autonomie, les acquis et les habiletés des résidents, tout en leur apportant un épanouissement et du bien-être.

Cette inauguration a été également l'occasion de marquer la mise en place de l'équipe Animation-Vie Sociale. Elle se compose d'une Monitrice-Educatrice, de deux Aides-Médico-Psychologiques et d'une Aide-Soignante. Elles sont chargées de proposer des activités régulières et d'être réactives aux événements locaux et régionaux.

Les temps d'activités de l'espace PAPILLON viennent en complément de la prise en charge quotidienne des résidents dans leurs besoins physiologiques, de sécurité et de bien-être, d'éveil et de sorties vers l'extérieur. Cette complémentarité permet aux équipes de travailler ensemble sur les temps forts de la journée des résidents : le lever, la toilette, l'habillage, les repas, le coucher. Elle facilite la réalisation des activités et offre une grande diversité : soins esthétiques, cinéma, pâtisserie, goûter festif, snoezelen, vélo pousse-pousse, piscine, patinoire, équitation, calèche, balnéothérapie, sorties culturelles, promenades



Madame CHAUVEL, Madame BREARD et tout le personnel de la MAS « Les Platanes » BOULON.